

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W21-668671

132896

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3462

Société :

Royal air Maroc

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

SOUSSI Lahoucine

Date de naissance :

30/6/1946

Adresse :

Rue Moulay Abdelfahid N° 7 Hay El Hassani
Layoun

Tél. :

06 67 19 73 83 Total des frais engagés : 1685 Dhs

Cadre réservé au Médecin



Cachet du médecin :

01 OCT 2022

Date de consultation :

SOUSSI Lahoucine

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

HTA

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Layoun

Le : 03.10.22

Signature de l'adhérent(e) :

VOLET ADHÉRENT

Déclaration de maladie

N° W21-668671

Remplissez ce volet, découpez-le et conservez-le.
Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Coupon à conserver par l'adhérent(e).

Matricule : 3462

Nom de l'adhérent(e) : SOUSSI Lahoucine

Total des frais engagés : 1685

Date de dépôt :

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
01 OCT 2022				<p style="text-align: right;">INF : 21056381</p> <p>Dr. Adel EL HADJ Spécialiste des Maladies du Cœur et des vaisseaux 12a Rue Al Kassab Beyrouth Téléphone : 05 28 89 04 20</p>

~~EXECUTION DES ORDONNANCES~~

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
MACIE EL MUSTAPHA Hassan II Laayoune Tél:05.28.89.23.59 Dr ELAROUI YASSINE INPE:02.20.67.48 ?	<i>ELAROUI YASSINE</i> <i>05/07/89</i> <i>14.85,00</i>	14.85,00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

VIOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important:

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

عيادة تشخيص أمراض القلب و الشرايين

CABINET D'EXPLORATIONS CARDIO-VASCULAIRES



Dr. Adel EL KHATABI

Diplômé de la faculté de médecine de Rabat

د. عادل الخطابي

خريج كلية الطب بالرباط

Ordonnance



6 118001 130023
HYPERIUM 1 mg · O
Boîte de 30 comprimés
PPV 113,50 DH
Servier Maroc - Casablanca

294,00 X3

822,00 • Coveram 10 mg / 10 mg - comprimé
1 Comprimé, matin, pendant 3 mois



* VIGNETTE

NEBILET® 5mg
28 comprimés O
PPV 87DH50

V140977/10

SOUSSI LAHOUCINE

87,50 X3

262,50 Nebilet 5 mg - comprimé
1 Comprimé, midi, pendant 3 mois



* VIGNETTE

NEBILET® 5mg
28 comprimés O
PPV 87DH50

V140977/10

113,50 X3

340,50 Hyperium 1mg - comprimé
1 Comprimé, soir, pendant 3 mois



* VIGNETTE

NEBILET® 5mg
28 comprimés O
PPV 87DH50

V140977/10

6 118001 130023

HYPERIUM 1 mg · O
Boîte de 30 comprimés
PPV 113,50 DH
Servier Maroc - Casablanca

1485,00

6 118001 130023

HYPERIUM 1 mg · O
Boîte de 30 comprimés
PPV 113,50 DH
Servier Maroc - Casablanca

EL MISTAPHA
san...
Tél: 05.28.89.04
Dr ELAROU...
INPE: 02.21

Dr. Adel EL KHATABI
Spécialiste des Maladies
du Coeur et des Vaisseaux
N° 43 Bd Al Qods Hay Moulay Rachid
05.28.89.04
21056391

294,00

294,00

* VIGNETTE

NEBILET® 5mg
28 comprimés O
PPV 87DH50

V140977/10